

## KERVAL CENTRE ARMOR

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### Compte Administratif 2020

### BUDGET GENERAL

#### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2020 atteignent 30 068 818.29 € contre 30 562 848.10 € en 2019, soit une baisse de 1.4%.

En dépenses, les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- 611 – Sous-traitance générale : Ce poste budgétaire retrace toute l'activité industrielle du syndicat, poste budgétaire stable (+0.3%) malgré les révisions des contrats. L'activité a enregistré des baisses de tonnage consécutive au contexte sanitaire en mars-avril en raison d'une activité industrielle en berne.
- 6244 - Transport administratif : la péréquation transport allouée aux collectivités a été mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2017 afin d'atténuer le coût du transport pour les collectivités éloignées des sites de traitement.
- 635111 – Taxes foncières –Après un contrôle fiscal en 2018, des taxes foncières sont dorénavant payées sur les installations de traitement en exploitation par des sociétés privées. Sur le site de Générès à Ploufragan, 2 années de taxes foncières ont été acquittées en 2020.
- 637 – Autres impôts et taxes : Il s'agit du reversement de la TGAP (Taxe Générale sur les activités polluantes) collectée sur les sites de traitement (UVE de Planguenoual et ISDND de Lantic) et reversée au service de douanes chargé du recouvrement. Le reversement de cette taxe est basé sur le tonnage de l'année n-1 auquel s'applique la taxe de l'année n.
- 658 – Charges diverses de gestion courante : Ces Dépenses représentent le reversement aux EPCI adhérents à l'euro des soutiens des Eco-organismes et reversement d'une partie de la recette matière que le syndicat perçoit pour le compte de ses EPCI en fonction de leur performance de tri sur la collecte sélective. L'évolution de cet article dépend notamment du niveau des cours de matière et de la connaissance du liquidatif de l'année n-2 au moment de la clôture des comptes.
- 6611 : Les crédits alloués aux intérêts d'emprunts baissent en raison du désendettement de la collectivité.
- 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : Cette dotation reste constante compte tenu du faible niveau d'investissement de la collectivité sur l'année en cours.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 29 875 971.16 en 2020 contre 30 133 648.37 € en 2019, elles sont stables sur l'exercice.

En recettes, les postes les plus importants sont les suivants :

- 703 – Ventes de produits résiduels : représentent pour l'essentiel les encaissements des revente matière sur la valorisation des déchets issus du tri.
- 708 – Produits des services : correspondent à la recette encaissée de la production électrique générée par l'incinération des déchets et la recette d'une toiture photovoltaïque sur le bâti d'une installation de traitement de déchets par compostage située à Lantic ;
- Les comptes 751 – reprend toutes les contributions des EPCI adhérentes et clients extérieurs pour le traitement des déchets ; Le compte 7513 enregistre toutes les contributions des entreprises privées. Les recettes ont été à la hauteur des crédits budgétaires, moins ambitieux pour 2020 en particulier sur l'installation de fabrication de CSR.
- 758 : enregistre l'ensemble des soutiens des Eco-organismes sur la collecte sélective, lesquels sont reversés à l'euro aux collectivités adhérentes (cf compte 658) ;

Pour la première année, la section de fonctionnement présente un déficit global de 189 280.93 €.

Au cours de l'année 2020, le syndicat a rencontré un certain nombre de difficultés liés notamment :

- Au contexte sanitaire : Lors du premier confinement de mars-avril; l'usine de fabrication de CSR a connu une activité quasi à l'arrêt en raison notamment de la fermeture des déchèteries sur le territoire, du manque d'activité des entreprises (perte estimée sur l'exploitation de l'ordre de 300 000 €). Parallèlement, les exploitants ont sollicité le syndicat la prise en charge de la prime COVID versée à leurs salariés qui ont assuré le service sur les installations de traitement des OMR et de la collecte sélective (36 500 €).
- Compte tenu de la difficulté a écoulé un CSR de qualité sur la ligne de traitement des refus de compostage et du risque incendie qui pèse sur le traitement de ce déchet lié au séchage, la chaîne a été complètement arrêtée, ce qui génère des coûts supplémentaires pour le syndicat.
- Un rappel de taxe foncière de 60 000 € pour l'année 2019 a été régularisé en 2020 sur le site de Générès.
- Après le contrôle fiscal réalisé en 2018 sur le site de Lantic, un rappel de la CFE a été notifié à l'exploitant au titre des années 2015, 2016 & 2018 pour un montant de 45 132€. Ces taxes ont fait l'objet d'un remboursement à l'exploitant en application des dispositions du marché public.
- La péréquation transport versée aux collectivités et financée par la ponction sur les recettes matière à peine à s'équilibrer en raison d'une baisse des cours des RM, perte évaluée à 50 000 € sur les 3 premiers trimestres.

## 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 861 087.04 €.

Hormis le remboursement de son capital d'emprunt à hauteur de 3 116 192.94 €, la collectivité a consacré 1 705 673.02 € à des opérations d'investissement pour l'amélioration et mises aux normes de ses installations de traitement et en la création d'un outil de communication de 545 400 € subventionné à hauteur de près de 50%.

Les recettes d'investissement totalisent 6 710 829.62 €. dont 4 314 353.62 € de fonds propres par le biais des amortissements des immobilisations. 2 nouveaux emprunts de 1 000 000 € chacun, ont été contractés au cours de l'année.

### 3) L'EQUILIBRE FINANCIER 2020

L'équilibre des opérations financières se présente de la façon suivante

020	Dépenses imprévues	0
1641	Annuités d'emprunts	3 116 192.94
139	Amortissement de subventions reçues	1 039 221.08
	Total dépenses	<b>4 155 413.08</b>
28	Amortissement des immobilisations	4 314 353.62
48	Reprise charges à étaler	250 916.00
	Total recettes	4 565 269.62
	Autofinancement dégagé	409 856.54

L'équilibre financier continue de s'améliorer en 2020 et par là même le déficit de clôture, lequel est ramené en 2020 à 2 045 156.54 € contre 2 894 899.12 en 2019.

Le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 24 111 952.05 €, représentant ainsi 0.81 des recettes de fonctionnement.

En raison de difficultés conjoncturelles, la section de fonctionnement ne dégage pas suffisamment d'excédent, ce qui ne permet pas de procéder à des virements. Ainsi, le ré étalement d'un emprunt a été privilégié pour améliorer la situation en investissement.

Une étude par un organisme extérieur a été menée en 2020 sur l'ensemble des emprunts pour identifier les produits intéressants à renégocier. Compte tenu des pénalités de remboursement actuarielles, la collectivité ne tirera aucun avantage à renégocier le moindre emprunt.

Néanmoins, l'emprunt 2016-001 de 7 700 000 € du 4 janvier 2016 contracté sur 10 ans servant à financer une partie du process de l'installation de fabrication de CSR a fait l'objet d'une renégociation au 01/04/2021 pour rallonger la durée d'amortissement de 5 ans. Ainsi le capital remboursé trimestriellement sera réduit de 100 000 € par trimestre, soit 400 000 €/an en année pleine, et viendra abonder la section d'investissement pour en maîtriser le déficit à moyen terme.

Le retour à l'équilibre financier de la section d'investissement passera inévitablement par :

- La poursuite de l'augmentation des tarifs d'ores et déjà engagée depuis 2014 ;
- La reprise de l'étalement des charges, un solde de 376 373.74 € reste à reprendre fin 2020 ; La reprise des charges s'éteindra en 2022.
- Des virements de la section de fonctionnement : Ces virements devraient pouvoir être réalisés à compter de 2023 compte tenu d'une diminution substantielle des dotations des amortissements générant ainsi des allègements de charges apportant un nouveau souffle à la section de fonctionnement.

#### 4) GESTION DE LA TRESORERIE

Le syndicat dispose de 2 lignes de trésorerie de 1 500 000 € chacune, contractées respectivement auprès de la Société Générale et la caisse de Crédit Agricole. Une 3<sup>ème</sup> ligne de 1 000 000 € a été contractée avec la Banque Postale.

Au 31/12/20, le tirage sur les lignes de trésorerie s'élevait à 2 500 000 €.

Parallèlement, au 31/12/20, le solde du 515 faisait apparaître un encours de 523 105 €.

### BUDGET ALGUES VERTES

#### 5) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 455 910.67 € en 2020 contre 515 828.49 € en 2019, soit une baisse de 11.6 %. Cette situation est consécutive à une baisse substantielle des tonnages (peu d'échouage d'algues en 2020).

<b>LANTIC</b>	<b>11 929.42</b>
2019	9 967.74
2020	1 961.68

Des conditions météorologiques ont généré une mauvaise qualité du ramassage et par là même des problèmes d'odeurs. Aussi, afin de rassurer les riverains, une étude sur la qualité de l'air a été réalisée pour un montant de 77 640 € mais n'a pu être subventionnée en raison d'un échéancier de paiement non adapté aux termes de la convention de subventionnement.

Les recettes de fonctionnement totalisent 447 241.90 € contre 576 341.81 €, soit une baisse de 22.4%.

La section de fonctionnement a dégagé en 2020 un déficit de 39 182.09 € auquel vient s'ajouter l'excédent cumulé fin 2019 pour 30 513.32 €.

Le solde de clôture 2020 atteint ainsi – 8 668.77 €.

#### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement totalisent 300 501.23 € et sont constituées du remboursement d'emprunt et de l'amortissement des subventions d'investissement. Des investissements ont été réalisés à hauteur de 41 433 € pour renforcer la sécurisation du rejet des lagunes eu égard aux afflux massifs des tonnages d'algues sur une courte période et financés par des fonds propres.

Les recettes d'investissement atteignent quant à elles 285 956 € et sont constituées des amortissements des installations de traitement.

Le résultat 2020 s'élève ainsi à -5 178.24 € ; mais compte tenu du résultat 2019 de -9 366.99 ; la section d'investissement de ce budget enregistre un déficit cumulé de -14 545.23 €.

La section d'investissement dégageant de l'autofinancement, le retour à l'équilibre devrait être retrouvé rapidement.

### 3) L'EQUILIBRE FINANCIER 2020

L'équilibre des opérations financières du budget annexe « Algues Vertes » s'établit de la façon suivante :

1641	Annuités d'emprunts	58 424.24
139	Amortissement de subventions reçues	191 277.00
		<b>249 701.24</b>
28	Amortissement des immobilisations	251 755.00
		<b>255 956.00</b>
	Autofinancement 2020 dégagé	6 254.76

La dette de ce budget est composée d'un seul emprunt dont le capital restant dû s'élève à 408 969.72 €. Cet emprunt s'éteindra en 2026.

Envoyé en préfecture le 16/06/2021  
Reçu en préfecture le 16/06/2021  
Affiché le 16/06/2021  
ID : 022-200043677-20210609-D584-DE